VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, No 90,551—Succession de Richard J. Fanning.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS, 1101 RUE ELEONORE.

Ilet Hurst, Garde et avenue Nashville.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles

A l'Encan, MARDI, le 18 Janv. 1910, à Midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 90,551 dans l'affaire intitulée succession de Richard J. Fanning [illegible] et signé le 8 décembre 1909 [illegible] Onorato, encanteur [illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 18 Janvier 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit [illegible]

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans cette partie de cette ville autrefois connue comme Hurstville, dans l'ilet No 50 du plan original de Hurstville borné par les rues Eléonore, [illegible] et l'avenue Nashville [illegible] quarante-cinq pieds (45) de l'encoignure des rues Eléonore et Garfield et mesurant cent cinq pieds (105) de face à la rue Eléonore [illegible] cent vingt pieds [illegible]

Aussi, à la même heure et endroit, un lot d'effets personnels d'après l'inventaire pour du comptant.

Conditions pour la propriété foncière. Un tiers en plus comptant et la balance en un et deux ans, et billets portant huit 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication [illegible] Acte de vente devant être passé pardevant [illegible] aux frais de l'acquéreur. [illegible] 10 pour cent [illegible] au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 910 rue Gravier.

18 déc—18 19 26—jan 2 9 16 18

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Bâtisse en Bois, Contigue.

No 3208 RUE DUMAINE.

Entre les rues N. Rendon et Avenue N. Hagan—Succession de Joseph Loyacano. No 91,310—Cour Civile de District—Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI le 13 janvier 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour à moi adressé daté et signé le 8 décembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, je vendrai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le Faubourg [illegible] désignés comme lots [illegible] dans l'ilet borné par l'avenue [illegible] rue Dumaine [illegible] pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine et cent pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage simple couvert en ardoises contenant 3 chambres et cuisine et contigu une bâtisse en bois [illegible] pour objet de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur au acquéreurs date du jour de la vente publique, payables en un et deux ans, avec intérêt pour 8 0/0 [illegible] hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, [illegible] Acte de vente devant être passé pardevant [illegible] Montgomery, notaire [illegible]

22 déc—12 1 9 26—jan 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises,

Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms—No 91,875—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI le 3 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé daté et signé du 17 décembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, je vendrai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 557 [illegible] Liberté [illegible] Howard [illegible] et désigné par le No [illegible] par C. A. de Armas voyer, daté 1885 [illegible] au moment [illegible] notaire en cette ville [illegible] rue Liberté [illegible] pieds [illegible] à la ligne de côté du lot [illegible] et cent vingt trois pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistent d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et en arrière de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un an, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non aliénation et des clauses et de coutume de sécurité, incluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par ledit acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes [illegible] pour l'année 1910 et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simms, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,419—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. B.

No 2371 rue Annonciation.

Cottage Double.

1239 rue St-Thomas—Résidence à 2 étages et Buvette.

614-616 rue Thalie—Cottage Double.

1101-22-23 rue Annonciation et 623 rue Galennie—Grande bâtisse à deux étages.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 10 février 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour signé du 15 décembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 30 sur un plan de la ville [illegible] No 24 du plan original du faubourg Livaudais, ledit ilet étant borné par les rues Hospice, Chippewa, Première et Annonciation, ledit lot de terre est désigné par le No deux cent trois (203) conformément à un plan par H. Grandjean, voyer de la ville de Lafayette daté du 3 février 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, ledit lot formant l'encoignure des rues Première et Annonciation mesurant en mesure américaine trente pieds sept pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt pieds, trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2370 et 2372 rue Annonciation. Les améliorations comprennent un cottage couvert en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, dans la cour une écurie, hangar, citerne, etc., lequel est gagé et loue $18 par mois.

2. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Thalie, Annonciation et Erato désigné par le No 10 sur un dessin d'arpentage par A. de Armas, député voyer de ville, daté février 1894 annexé à un acte passé pardevant M. Voorhees notaire, d'après lequel ledit lot mesure vingt six pieds trois quarts pouces cinq lignes de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et façade de cent deux pieds à la rue Thalie, formant le coin des rues St-Thomas et Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges et désigné par le No 1239 rue St-Thomas. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages, couvert en ardoises, contenant galerie, parloirs, la banquette, magasin, buvette, vestibule, neuf chambres, citerne, etc., qui est maintenant loué à $30 par mois.

3. Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thérèse, St-Thomas et Thalie, étant cette portion faisant face à la rue Thalie du lot original désigné par le No 6 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire, lequel lot ou portion de terre en "rectangle" est désigné par la lettre B d'après le plan de Edgar Pilié, voyer en cette ville daté du 13 novembre 1909 et laquelle mesure vingt sept pieds cinq pouces de face à la rue Thalie, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas soixante quatre pieds, trois pouces et cinq lignes, delà sur une ligne parallèle à la rue Thalie, et s'étendant vers la rue St-Thomas dix pieds deux pouces et deux lignes, delà sur une ligne parallèle à la ligne de côté et s'étendant vers la rue Thalie trois pieds sept pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas trois pieds sept pouces à de là sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas s'étendant vers la rue Thérèse trois pieds sept pouces, à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas treize pieds sept pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas soixante quatre pieds trois pouces et cinq lignes au point de commencement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges qui s'y trouvent et désignés par les Nos 614 et 616 rue Thalie. Les améliorations comprennent un cottage double en briques couvert en ardoises contenant de chaque côté [illegible] chambres, cuisine, citerne, etc., maintenant loué à $9.00 par côté.

4. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Galennie, Tchoupitoulas et Louisa, maintenant rue Calliope, formant l'encoignure des rues Annonciation et Galennie, désigné par le No 7 sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer, daté du 10 avril 1841, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Ledit lot mesure soixante quatre pieds deux pouces trois lignes de face à la rue Annonciation sur cent dix sept pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté contigüe au lot No 6, cent trente trois pieds quatre pouces et trois lignes de face et de profondeur à la rue Galennie à quatorze pieds onze pouces en largeur dans le fond, et faisant face sur une allée, cinq pieds de largeur en commun audit lot et lots Nos 3, 4, 5, 6 et 8 contigus, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges là dessus désignés par les Nos 1120-22-28 rue Annonciation et 623 rue Galennie. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois à deux étages, ayant galerie au-dessus du trottoir, deux étages et environ 12 chambres. Dans la cour se trouve hangar, citerne, grand entrepôt, etc. Le total des loyers étant de $54 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets de lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteur.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 6 10

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

SUCCESSION DE LOUIS J. MESTIER—No 91,684—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C.

A L'ENCAN JEUDI, le 13 janvier 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par BACCICH DE MONTLUZIN, M. A. Baccich Encanteur, conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé du 23 [illegible] 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, dans l'affaire de la succession de Louis Mestier, No 91,684, Cour Civile de District, [illegible] à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 3 février 1910, à midi, les actions suivantes:

1. Certificat No [illegible] actions du fonds [illegible] Charles W. Stumpf Piano Company, de valeur au pair de vingt cinq dollars.

2. Certificat No 471, quatre actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

3. Certificat No 438 cinq actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

4. Certificat No 78, une action du fonds capital de la Young Men's Gymnastic Club, de valeur au pair de cinquante dollars.

Conditions—Comptant.

M. A. BACCICH, Encanteur.

2 jan—2 9 13

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE No 1529 rue Arts entre Claiborne et Derbigny.

TERRAINS rue Arts, coin Derbigny, [illegible] avec améliorations, grande écurie, etc.

COTTAGE DOUBLE, No 1525-27 rue Arts près Claiborne.

JEUDI le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy

No 353—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 600 Perdido—JEUDI, le 10 février 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre [illegible], daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 9, 10 et 11, ilet borné par les rues Claiborne (autrefois Avart), Derbigny (autrefois Prosper), Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de [illegible] Magnet, ancien notaire en cette ville, [illegible] No 24 d'après lequel, lesdits lots mesurent [illegible] 29' 7" à la rue Arts sur 120' 1" 4"' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot formant l'encoignure des rues Derbigny et Arts mesurant 29' 4" 7"' de face à la rue Arts sur 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un cottage simple contenant 4 chambres, cuisine bien tapissé partout, galerie, hangar sur le côté et en arrière, citerne, etc., $12 par mois et portant le numéro municipal 1529 rue Arts.

Les améliorations sur le lot 11 sont une écurie, contenant environ 20 stalls, [illegible] etc., convenable pour [illegible] "drayman".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes [illegible] dépendances y appartenant, situé dans le [illegible] district et ilet que la propriété ci-dessus, et désigné par le No 8 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant d'après celui [illegible] de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1" 4"' entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, etc., et loué $9.00 par mois et connus sous le numéro municipal 12, Nos 1525 1527 [illegible]

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1910, pour tous certificats requis pour la vente. Les actes de vente pardevant Robert [illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour aller la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 600 rue Perdido.

[illegible] 9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

W. H. Fitzpatrick.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henriette Dora Smith.

No 90,836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 729 rue Union—MARDI, le 18 janvier 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 281, borné par les rues Bourgogne, Nord Rampart, Press et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, le 3 décembre 1835 et déposé en l'étude de G. Le Garde, r, alors un notaire en cette ville ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Urquhart maintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Etant la même propriété acquise par Joseph Smith de Mlle Hélène Nivale d'après un acte de vente passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire de cette paroisse, le 3 janvier 1896 et enregistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse au livre 161, folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898, dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 56,743 du dossier de la Cour Civile de District enregistré en le Bureau des transferts, livre 170, folio 091.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, coin Bourgogne, maintenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

Carsten E. Torjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Francis Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,973—Division C.—Attendu que Carmélite Dupuy, veuve de Francis Nelson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Nelson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — A. J. Peters, avocat.

5 jan—5 8 14

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

CANDIS FINS

Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais,

COFFRE EN FER,

MEUBLES DE BUREAU ET AUTRES MEUBLES.

Ficelle, Sacs, Moteur Electrique.

MILLER-ELMER MANUFACTURING CO., LTD., vs ROLLING FICKLEN CO., LTD.

No 91,[illegible] Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. A.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 825 rue Union, il sera vendu, à l'enchère publique LUNDI, le 17 janvier 1910 à 10:30 heures A. M. au No 508 rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 4 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci-après décrits, à savoir:

1 Lot de Candis de choix

1 Lot de meubles de bureau et installations

3 Mulets, 2 chevaux

2 Wagons à [illegible]

2 Buggies

1 Lot de harnais

Conditions—COMPTANT.

5 jan—5 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'Epiceries de Choix et de Fantaisie

VINS, LIQUEURS,

COMPTOIRS, ETAGERES, ETC., ETC.

SUCCESSION DE EDWARD DUFAU

No 91,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR LOUIS C. SPEAR & CO. Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 825 rue Union—Il sera vendu à l'enchère publique VENDREDI, le 21 janvier 1910, à 10:30 heures A. M. rue Dumaine coin Dupré en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 7 janvier 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée les objets suivants, à savoir:

Un lot d'Epiceries de Choix, Vins et Liqueurs, Comptoirs de Grocerie et Buvette, Etagères, Balance, Fûts, Verreries et autres articles généralement tenus dans une Grocerie de premier ordre.

Conditions—Comptant.

9 jan—9 16 21

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Dackert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwankart.

No 90,876, Cour Civile de District, Division "A".

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 625-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans l'ilet borné par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No [illegible], borné par les rues Espagne, Royale, Chartres et St-Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Mandeville, Claiborne, Derbigny et Espagne, désigné par la lettre A sur un plan ou certificat de subdivision dressé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, le 14 octobre 1909 et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, deuxièmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot B commence à une distance de trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente pieds [illegible] neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contigu au lot A ci-dessus décrit; delà trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant à la rue Claiborne et dans le fond du [illegible] lot A, deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Derbigny et mesurant [illegible] fond, sur la ligne [illegible] est composé de la plus grande portion du lot original No 24, et une petite étendue du lot original No [illegible], et les améliorations sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre D sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot D commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur [illegible] de onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du fond de la [illegible] 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit garanti par des billets hypothécaires du vendeur, et toutes les clauses de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique, et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour [illegible] l'acte de vente, et que les actes de vente devant être passé pardevant Robert F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur, 442 Bâtisse Audubon.

T. R. Walker, avocat.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

I. B. Rennyson.

SANS LIMITE OU RESERVE—Succession de Victoria [illegible] District—Division A—[illegible] JEUDI le 10 février 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à Midi, COTTAGE DOUBLE, 631-633 RUE DRYADES, ENTRE LES RUES GIROD ET LAFAYETTE, ILET REMPART, Comprenant 5 chambres de chaque côté [illegible] un lot de 30 pieds de face à la rue Dryades sur 60 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conformément à un ordre adressé à moi par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, C. C. de D. Paroisse d'Orléans, daté et signé du 3 janvier 1910, je procèderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Phillippa (maintenant Dryades), Girod, Hevia (maintenant Lafayette) et Circus (maintenant Rempart) mesurant 30 pieds de face à la rue Phillippa (maintenant Dryades) sur 60 pieds ou plus s'il y a, de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour les années 1909 et 1910 en sus du montant de son enchère et de payer pour tous les certificats requis pour l'acte de vente pardevant F. H. Forestle, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 10

Freed & Co.

Succession de John J. O'Connor.

No 91,425—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.

La Résidence simple en Bois à Deux Etages, No 823 Rue Delachaise.

Entre les rues Laurel et Annonciation.

A l'Encan, MERCREDI, le 2 Février 1910, à midi.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.—En vertu de et conformément à un ordre signé du 28 décembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delachaise, l'avenue Louisiana et la rue Laurel, mesurant 20 pi. de 10 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprenant une partie du lot de terre original désigné par le No 24 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 27 janvier 1849 et déposé comme plan No 12 au l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par le numéro municipal 823 rue Delachaise.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

H. W. Robertson, avocat.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 2

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et principalement.

Chevaux de selle et de voiture	$100@145
Gros chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@275
Mulets pour habitations sucrières	150@175
Mulets pour cotonnières	85@110

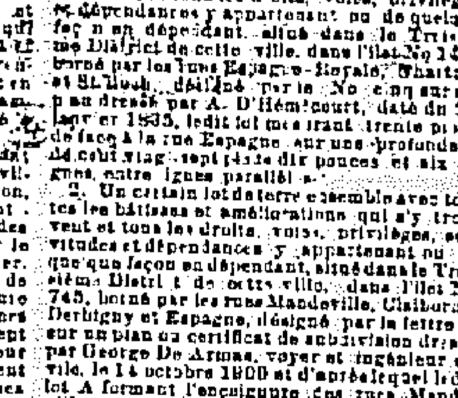

Snov—10m—mero ven dim

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 870— Nouvelle-Orléans, La.

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main [illegible] 519-521 rue Quartier. Téléphone Hemlock [illegible] Rue Adams. Téléphone [illegible]

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAR.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER,

Téléphone Alger 39.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

CONTENU DE RESIDENCE

No 1029 Avenue Esplanade.

MARDI, 25 JANVIER 1910,

A 11 HEURES A. M.

No [illegible] Cour Civile de District

EN VERTU d'un [illegible] de vente daté du [illegible] janvier 1910 [illegible] adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Albert N. Roberts, No [illegible], j'offrirai à l'enchère publique [illegible] le Contenu de la Résidence No 1029 avenue Esplanade comme suit:

Un lot de Meubles de [illegible] [illegible] d'après inventaire.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

12 jan—13 16 23 25

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Cottages dans le Premier District.

Personnes qui cherchent des "Homes" Placeurs et Spéculateurs, Attention!

Cottage Double 2640 51 rue Gravier près de la rue Broad.

Aussi—Cottage Simple 501 rue Thalie entre les rues Claiborne et Derbigny.

JEUDI le 13 janvier 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

IN RE SUCCESSION DE AMOS BINKSON

No 89,161—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan public dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 585, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Broad et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 26, sur un plan par F. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1890, et d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces et 7 lignes, les améliorations étant connues comme 2649-51 rue Gravier.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 453 borné par les rues Thalie, Claiborne, Melpomène et Derbigny, ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 27 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 103 pieds et formant le coin des rues Thalie et Derbigny; étant la même propriété acquise par le défunt par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 30 juin 1902. Les améliorations sont connues comme 501 rue Thalie.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur qui doit déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

John Dymond Jr., avocat.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY."—State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties [illegible] declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New Orleans, Ltd.," the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal; to act as trustee in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations or as agent for corporations or individuals; to act as a depository; and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000.00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each, payable in cash or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by-laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER,
LYLE SAXON, Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Limited" was this day recorded in my office in book No 950, folio [illegible]

(Signed) EMILE LEONARD,

Aug. 13, 1909. Deputy Recorder

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Palfrey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Placeurs

Le cottage simple [illegible] No 1015 rue [illegible]

[illegible]

PAR FRIEDRICHS & PALFREY [illegible] MARDI [illegible]

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et appartenances qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le [illegible] District de cette ville, dans l'ilet No [illegible] borné par les rues Français, Pelerin, Champs Elysées et Jackson, désigné par le No 14 sur un plan déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en son livre de plan No 7, page 27, d'après lequel plan ledit lot mesure trente et un pieds et onze pouces et 7 lignes (31, 11" 7) de face à la rue Français sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles. Ladite propriété a été acquise par feu Andrew Lindberg par achat de la Crescent City Bldg & Home Ass'n, par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, daté du 16 déc. 1909, enregistré dans le livre des transferts No 224, folio 461. La Crescent City B. & H. Ass'n l'a acquis de Oscar Schreiber par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, de la date du 16 décembre 1909, enregistré en le livre des transferts No 220, folio 461. Oscar Schreiber a acquis ladite propriété de Hy Hollman par acte pardevant Rousseve Raymond, notaire, de la date du 15 août 1903 enregistré dans le livre des transferts 190 [illegible] No 1015 rue Français se trouve un joli cottage en bois, couvert en ardoises, environ 5 chambres, bien tapissé, cour et à l'arrière dans le fond [illegible] [illegible] agréments.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un ou deux ans au [illegible] de l'âge, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés [illegible] portant intérêt au taux de [illegible] la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses de sécurité, [illegible] en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devra payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété devenues dues en 1910, 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Lewis R. Graham, notaire.

C. C. Friedrichs, avocat.

13 jan—12 13 23 30—fév 6 13 & date

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 729 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 20 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau de terre dans le Premier District de notre ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Julia et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre ayant en mesure anglaise, à ce qu'il dit, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, St-Paul (maintenant Liberté) Julia et St-Pierre (maintenant Frank lin), désigné par le numéro 59, lequel dit lot mesurant 24 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 119 pieds entre lignes parallèles; ledit lot No 50 est désigné sur le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chiapella, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangar, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite, trois (3/4) quarts comptant, balance d'un (1/4) quart devant être un tiers ou plus comptant. La balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à [illegible] pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de la première et deuxième propriétés ci-dessus décrites devront un dépôt de dix (10 0/0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Aussi les frais de tous certificats nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devront être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. P. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.

4 jan—4 9 16 23 30—fév 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Klein Brothers vs E. J. Gilbert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 37,687—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procèderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de cour, Nos 320 et 322 Passage la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 25 janvier 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre connus comme lot No 11, Cinquième District, ilet 240 avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Leonidas, Joliet, Septième, maintenant Hickory, et Cohn, mesurant 25 pieds de face à la rue Hickory sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B. 179, folio 6.

Lot No 34, 5-ième District, ilet 239, borné par les rues Monroe, Eagle, Hickory et Cohn, mesurant 30 pieds de face à la rue Monroe, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B. 179, folio 30, d'après le vente pardevant Felix A. Tichenor, notaire, le 10 février 1909, enregistré C. O. B. 217, folio 491, 12 février 1909.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sam'l Wolf, avocat pour la demanderesse.

24 déc—24 30—jan 6 13 16 23 25

STATION BALNEAIRE

(Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Subalpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

13 ats—1 an